**PRIX DU MEILLEUR MÉMOIRE DE FINANCE ET DE TRÉSORERIE**

**(ÉDITION 2024)**

**RÈGLEMENT**

1. **Objet**

L’Association Française des Trésoriers d’Entreprise (AFTE), en partenariat avec d’autres sponsors, a décidé de récompenser un (des) mémoire(s) (le « mémoire ») sur des sujets ayant trait à la finance et la trésorerie.

Les mémoires, thèses, travaux de recherche, devront être écrits par des étudiants.

A l’issue de ses délibérations, le jury décidera de la remise de deux ou trois prix au plus (le « prix ») par catégorie en fonction de la qualité des ouvrages présentés. La nature du prix et la liste des sponsors et partenaires sont disponibles auprès de l’AFTE.

Les modalités d’octroi du prix sont précisées par les articles ci-après.

1. **Sujet du mémoire**

Il est libre.

Le sujet devra toutefois être en rapport avec la finance et la trésorerie. Il appartiendra à chaque candidat de préciser le sujet qu’il aborde.

En annexe du présent règlement se trouvent :

* les sujets primés lors des seize premières éditions de ce prix,
* une liste indicative de sujets possibles.
1. **Forme du mémoire**

Le mémoire devra se composer comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Chapitre** | **Contenu** | **Nbre pages (max)** |
| Page de garde | * Civilité du rédacteur
* Filière d’éducation
* Directeur de mémoire
* Titre
* Date
 | 1 |
| Sommaire | * Plan détaillé
 | 2 |
| Synthèse | * Présentation du sujet
* Problématique
* Travaux
* Conclusion
 | 800 – 1500 mots |
| Développement | * Introduction (contexte, objectif, limites et méthodologie)
* Présentation du sujet
* Problématique
* Travaux
* Conclusion et/ou recommandations
 | 70 à 150 |
| Sources documentaires |  | 4 |
| Annexes |  | 25 |

Le mémoire devra être en langue française ou anglaise.

Il est recommandé :

* une police de caractère standard (Arial, Calibri…),
* de taille raisonnable (minimum 11),
* en interligne aéré (1,5),
* des marges standards (2,5 cm).

**Attention, les mémoires qui ne respectent pas le formalisme imposé seront éliminés de la sélection.**

1. **Fond du mémoire**

Le développement doit impérativement apporter une contribution de son auteur au sujet abordé, et ne saurait être un simple descriptif d’un état de fait, ou une recopie / compilation de documents disponibles – même si la description d’une situation présente peut parfaitement être l’objet d’une sous-partie.

1. **Inscription et envoi du mémoire**

Une préinscription n’est plus obligatoire. La date d’ouverture des inscriptions est le 29 avril 2024 et la date limite d’inscription est le 9 septembre 2024.

Les étudiants doivent s’inscrire par courrier électronique auprès de madleen.patry@afte.com en communiquant les informations suivantes : prénom, nom, titre et plan du mémoire, nom de l’établissement fréquenté, intitulé de l’année d’études concernée, et un certificat de scolarité ou une photocopie de la carte d’étudiant pour l’année scolaire 2023 – 2024.

Le mémoire devra être envoyé à l’AFTE à madleen.patry@afte.com par courrier électronique. La date limite de réception est également fixée au 9 septembre 2024. Tout dossier réceptionné après la date indiquée ne pourra participer au concours.

1. **Jury**

Les mémoires seront examinés par un jury comprenant un ou plusieurs membres du conseil d'administration de l'AFTE, et un certain nombre de professionnels du monde de la finance. La composition exacte du jury sera validée à chaque session du prix par le conseil d'administration de l'AFTE.

Le conseil d’administration de l’AFTE peut décider de modifier la composition du jury s’il le juge nécessaire, et n’a pas à en informer les candidats. Le jury désignera son président à l’occasion de sa première réunion.

1. **Délibérations et décisions du jury**

Une première délibération présélectionnera un maximum de 10 mémoires par catégorie après prise de connaissance de l’ensemble des mémoires reçus. Une deuxième délibération sélectionnera les lauréats.

Les 1er, 2e prix et 3e prix de chaque catégorie seront remis à ces lauréats lors des Journées de l’AFTE les 25 et 26 novembre 2024.

Il y aura 2 catégories pour la 18ème édition du Prix AFTE du meilleur mémoire de finance et de trésorerie :

* Un prix Trésorerie et Financements,
* Un prix Finance.

Le jury se réunira autant de fois qu’il le jugera nécessaire, et dans des conditions qu’il lui appartiendra de préciser. Ses délibérations se tiendront à huis clos, et aucun compte rendu ne sera disponible. Ses décisions n’auront pas à être motivées, et seront sans appel.

1. **Propriété des mémoires**

Le rédacteur de tout mémoire autorise l’AFTE et l’ensemble de ses partenaires audit prix à reprendre à titre gracieux tout ou partie dudit mémoire dans leurs publications, avec pour seule obligation d’indiquer la source – nom de l’auteur et filière d’éducation, à l’exclusion de toute autre mention.

Cette notion de publication comprend la mise à disposition des textes des mémoires sur les sites internet de l’AFTE et des différents partenaires.

1. **Résultat et remise du prix**

L’auteur (les auteurs) du (des) mémoire(s) primé(s) sera (ont) informé(s) par tout moyen à la convenance de l’AFTE, qui lui (leur) précisera à cette occasion les modalités de remise dudit prix :

* Photo portrait (bonne résolution et couleur)
* Titre et d’une description de quelques lignes de leur mémoire pour diffusion post-remise (site web, réseaux sociaux, médias) en version française uniquement
* RIB pour virement du prix après l’événement
* Coordonnées des 2 invités présents pour leur remise
* Préparation de leur pitch pour la présentation de leur mémoire (2mn) lors de la remise

Il(s) accepte(nt) de faire une soutenance de leur(s) mémoire(s), lors de Journées de l’AFTE 2024, si le jury l’estime opportun pour la remise des prix.

Les auteurs des autres mémoires seront informés avant le 25 novembre 2024.

Le jury se réserve la possibilité de ne pas remettre de prix si aucun des mémoires reçus ne lui semble le mériter.

1. **Prix**

La nature des prix est précisée dans les supports de communication.

1. **Modifications**

Suivant l'usage, l'AFTE se réserve le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, reporter, voire annuler le présent prix du meilleur mémoire, sans que sa responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

1. **Acceptation**

Le fait d’adresser un mémoire à l’AFTE implique l’acceptation sans réserve du présent règlement.

 **Fait à Paris, le 24 avril 2024**

**SUJETS PRIMÉS LORS DES DIX-SEPT PREMIÈRES ÉDITIONS DU**

**PRIX DU MEILLEUR MÉMOIRE DE L’AFTE**

La surréaction peut-elle fournir une modélisation satisfaisante de la courbe des taux sans avoir recours à une prime de risque ?

La gestion des risques de marché et la création de valeur

Usages du prix interne du carbone dans les entreprises : un outil pour soutenir ou accélérer leur stratégie de décarbonation

Suivi budgétaire et traitement des coûts de cession lors d’une opération de détourage (« carve-out ») l Guide méthodologique à destination de l’expert-comptable

*ESG practices and the cost of capital: evidence from CA100+ companies*

*How to make post-merger integration successful?*

*Green accounting: how do firms measure environmental externalities and how does it reflect in their business models?*

La gestion de la volatilité du cours de l’électricité

La finance décentralisée au service des institutionnels : révolution ou illusion ?

Quand le marché rencontre l’enjeu climatique : les freins à la traduction de la comptabilité carbone en entreprise

L’influence des investisseurs institutionnels sur la performance des SPACs pendant la phase de recherche

Les Green Bonds représentent-ils un nouvel instrument financier permettant de changer la vision du financement classique ?

*The current consideration of ESG criteria in corporate credit ratings*

*Exploring greenwashing on crowdfunding platforms*

*Long-run performance of initial public offerings and its determinants: evidence from France*

La place de l’éthique dans les banques depuis la crise financière. Un simple effet d’annonce ?

L’influence du capital-investissement sur le pilotage d’une PME

La fintech et les nouveaux rapports de force sur le secteur bancaire et financier

Les alternatives au Correspondent Banking

SWIFT GPI : Peut-on vraiment parler d’une révolution dans l’univers des paiements ?

La transition des indices de taux : vers une crise systémique ?

L’analyse financière 2.0

Un modèle de valorisation des start-ups à la Merton

De quelle manière la formation contribue-t-elle à une démarche de prévention efficace face au risque de fraude externe ?

*Synergies Valuation in M&A*

Les influences actuelles et potentielles de la règlementation EMIR sur les trésoreries d’entreprise

Quels sont les enjeux stratégiques auxquels sont confrontées les banques françaises quant à l’implémentation d’un système de paiement instantané ?

La couverture d’actif net est-elle sous-estimée par les sociétés multinationales ?

*Latin America & optimum currency area, from theory to reality*

La finance participative au service des TPE/PME en France

Le marché des Euro Placements Privés peut-il s’imposer ?

L’organisation d’une trésorerie de groupe

Valorisation d'investissements et d'actions par options réelles

Bâle II et les entreprises

Les conséquences du SEPA pour les entreprises

L’influence des normes comptables sur la gestion des risques de taux et de change

L’évaluation à la juste valeur des instruments financiers en normes IFRS

Les PME face à l’externalisation des activités de trésorerie

Energie et trésorerie

L’impact du transfert du risque de crédit sur le financement des entreprises

Entreprises et finance carbone

Comment lutter contre la fraude en entreprise ?

L’influence de Bâle III sur les relations entreprises-banques

La monétique peut-elle apporter des solutions pour intégrer les non-bancarisés ?

La gestion de la volatilité des cours des matières premières

*How to explain that the taxation of CAC 40 is lower than the official rate?*

Crise financière et *shadow banking*

Le paiement du dividende en actions

Scissions de sociétés

**LISTE INDICATIVE DE SUJETS POSSIBLES**

Révision des fonds monétaires

Réforme Commercial Paper

Migration ISO 20022

CRR/CRD Bâle 3

Euro numérique

ESF notation et fournisseurs de données

Révision SFTR

DSP 3

CBCR

Fin des Libors USD

Révision BMR

CSRD

SFDR

Taxe sur les Transactions Financières

Monnaie digitale - expérimentation Banque Centrale EU

Entrée en vigueur DEBRA

Révision MIFIR

Fiscalité anti-abus et transactions financières

EIPP et digitalisation des factures

MICA et crypto actifs

Enjeux de l'agrément PSAN pour les intervenants sur crypto-actifs (dont les banques)

ESAP

Choix de la devise d'émission en maatière obligataire

Green Commercial Paper

Taxonomie EU

L'essor du financement durable

Use of Proceeds bonds et Sustainability Linked Bonds

Green et Sustainability Deposits

Fonds article 9

Factoring, Reverse Factoring et Inventories optimisation solutions

Gestion du collateral en entreprise

Power Purchase Agreements en Europe

Mesures d'atténuation des risques en cas de choc de liquidité

Rémunération des dépôts

Gestion des actifs liés aux plans de retraite

Contreparties bancaires en matière de dérivés matières premières

Impact de la hausse des taux américains sur les pays en développement